

L'ENSAPLV est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche. Elle est la plus importante des 20 écoles nationales supérieures d'architecture de France avec près de 2 000 étudiants inscrits en 2022/2023 dont 158 en mobilité sortante et 110 en mobilité entrante, 480 en bi-cursus architecte-ingénieur (260 en premier cycle et 230 en second cycle), 237 enseignants titulaires, associés et contractuels, plus de 100 intervenants ponctuels et 72 agents administratifs.

ENSAPLV	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
PREMIER CYCLE	321	296	268	885
SECOND CYCLE	366	444		810
HMONP				210
POST-MASTER				81
DOCTORAT Pour rappel : 60 inscrits en doctorat en 2021/2022				en COURS

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles publiques nationales supérieures d'architecture. Il existe également une école privée, l'École spéciale d'architecture (ESA).

Crédits ECTS		LMD		HMONP + 1 an		Diplôme d'ingénieur + 2 ans		Formations post-diplôme + 1 et + 1, 5 ans			
60 ▲ 120 ▲ 180	Bac + 3	L1	Semestre 1	L	Premier cycle Licence Diplôme d'études en architecture	HMONP + 1 an	Diplôme d'ingénieur + 2 ans	Formations post-diplôme + 1 et + 1, 5 ans	Bac + 8	D	Doctorat en architecture
			Semestre 2								D3
			Semestre 3								D2
		Semestre 4	D1								
		Semestre 5									
		Semestre 6									
	Bac + 5	M1	Semestre 7	M	Second cycle Master Diplôme d'État d'architecte						
			Semestre 8								
			Semestre 9								
		M2	Semestre 10								
Baccalauréat ou diplôme équivalent											

Une tradition critique et pluridisciplinaire autour de l'enseignement du projet architectural et urbain mais aussi des arts plastiques, des techniques de représentation, de l'histoire, la philosophie, la sociologie, la construction ; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, notamment sur le développement durable ; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers ; une forte ouverture internationale (plus d'une centaine de conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde).

### SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

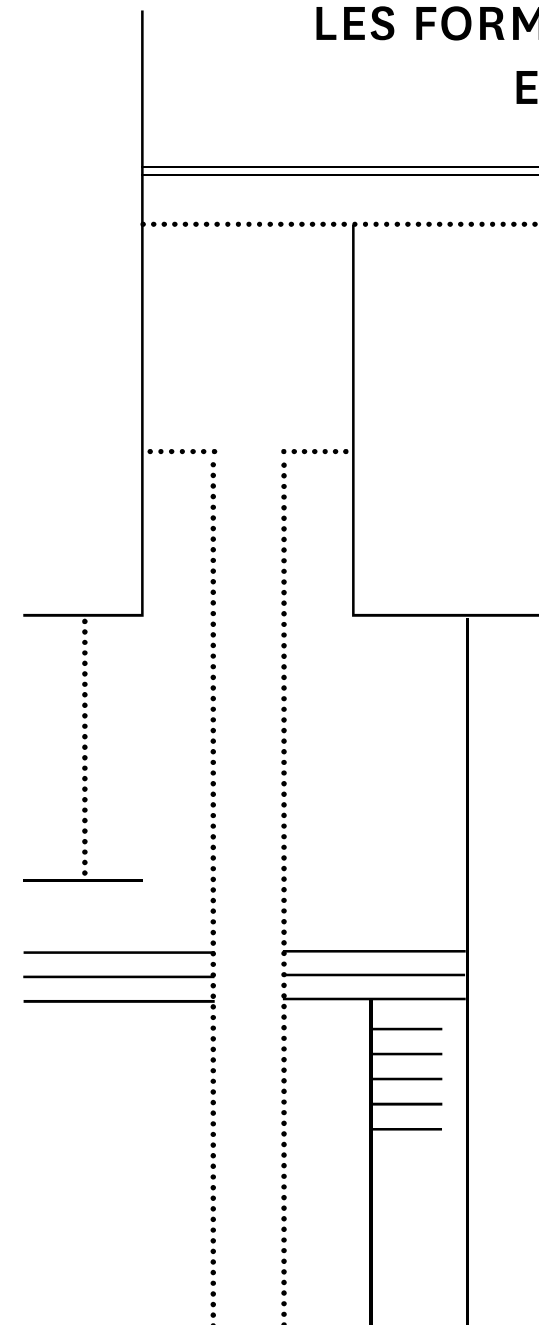
L'ENSAPLV est profondément encline aux relations internationales. Outre le nombre très important d'étudiants étrangers qu'elle accueille, elle entretient de longue date des relations suivies avec une centaine d'écoles d'architecture ou universités dans le monde. Ces partenariats se traduisent par des mobilités d'étudiants, des missions d'enseignants permettant de créer ou de renforcer les relations institutionnelles et des ateliers internationaux de confrontation pédagogique pouvant donner lieu à des formations conjointes.

L'ENSAPLV forme à tous les métiers de l'architecture. Le diplôme d'État d'architecte permet de travailler dans de nombreuses activités liées à l'architecture et à la ville : au sein d'agences de maîtrise d'œuvre, dans des collectivités locales, des entreprises, des industriels... La HMONP permet de s'établir en activité libérale et de conduire des projets sous sa propre responsabilité. Le doctorat en architecture conduit aux métiers de la recherche et de l'enseignement. Aujourd'hui les architectes diversifient leurs activités : paysagisme, urbanisme, enseignement, conservation des monuments historiques, design, expertise auprès des tribunaux, conseil...

- ▶ Formation conduisant au **Diplôme d'études en architecture** conférant le grade de Licence
- ▶ Formation conduisant au **Diplôme d'État d'architecte** conférant le grade de Master
- ▶ **Bi-cursus architecte-ingénieur** avec l'ESTP et l'EIVP
- ▶ **Post-master international Recherches en architecture - HESAM Université**
- ▶ **Doctorat en architecture**
- ▶ **Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)**
- ▶ **Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) :**  
DPEA Architecture navale/Mastère Ship Design, double diplôme en partenariat avec l'ENSTA Bretagne
- ▶ **Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) :** DSA Projets de territoire
- ▶ **Formations professionnelles continues :**
  - D-PRAUG [Démarches de Programmation Architecture Urbanisme Génie urbain] avec l'EIVP et l'EUP, formation diplômante
  - Master 2 professionnel Ergonomie, organisation et espaces de travail en partenariat avec l'Université Paris 1
- ▶ **Bachelor en sciences et ingénierie spécialité BTP (BIM)** maquette numérique avec CESI

# LES FORMATIONS ENSAPLV

2023



École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette  
144 avenue de Flandre - 75019 Paris. Tél. : +33 (0)1 44 65 23 00  
▶ métro : Corentin Cariou ou Crimée (ligne 7) ▶ bus : 54, 60 et 71  
▶ tram : 3b ▶ voiture : périphérique sortie Porte de la Villette



## ► LE PREMIER CYCLE LICENCE

Ce cycle conduit au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence et doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

En première année de premier cycle, un voyage d'étude en Europe est organisé pour l'ensemble de la promotion.

LES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	651	29,6%
Arts plastiques	255	11,6%
Matières et matériaux (Ambiance, Construction, Structure)	319	14,5%
Langues vivantes	114,5	5,2%
Morphologie structurale (Maths)	21	1,0%
Cours transversal (dont rapport de stage)	141	6,4%
Histoire	162	7,4%
Théorie de l'architecture	121,5	5,5%
Représentation	224	10,2%
Philosophie	21	1,0%
Sciences humaines	113	5,1%
Géographie	40,5	1,9%
Rapport d'études	14	0,6%
<b>Nombre total d'heures</b>	<b>2197,5</b>	<b>100%</b>

Des cours facultatifs de soutien (techniques de représentation, écriture, mathématiques) sont possibles à hauteur de 16 heures chacun.



## ► LE SECOND CYCLE MASTER

Ce cycle conduit au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master. Il doit permettre à l'étudiant d'une part de maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, de ses méthodes et des savoirs fondamentaux ;
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes, échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Et d'autre part de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ainsi qu'à la recherche en architecture.

Il peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des masters, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

LES ENSEIGNEMENTS DU SECOND CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	336	27,6%
Cours transversaux intradomains	126	10,3%
Construction / Ambiances	126	10,3%
Histoire	42	3,4%
Sciences sociales et philosophie	63	5,2%
Option libre	21	1,7%
Séminaire	161	13,2%
Droit	43	3,5%
Transition écologique	42	3,4%
Transition numérique	70	5,8%
PFE (+ introduction au PFE)	124	10,2%
Introduction HMONP	21	1,7%
Rapport de stage	3	0,3%
Optionnel parcours recherche	21	1,7%
Initiation à la recherche	21	1,7%
<b>Nombre total d'heures</b>	<b>1220</b>	<b>100%</b>



## ► DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

Accessible aux candidats titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure Parcoursup (obligatoire) et à un dispositif mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier puis entretien. Elle est contrainte également par la capacité d'accueil de l'ENSAPLV.

Concernant les autres années, l'admission fait l'objet d'un examen du dossier par la commission de validation des études et expériences professionnelles ou acquis professionnels.

Durée du cursus	3 ans – 6 semestres
Niveau d'études	Bac + 3
ECTS	180
Nombre heures totales encadrées	2197,5
Nombre d'unités d'enseignement	24
Nombre de stages obligatoires	2

## ► DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

Accessible aux candidats titulaires d'un diplôme d'études en architecture, d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Durée du cursus	2 ans – 4 semestres
Niveau d'études	Bac + 5
ECTS	120
Nombre d'heures totales encadrées	1220
Nombre d'unités d'enseignement	11
Nombre de stage obligatoire	1

## ► BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

La double formation est accessible aux candidats titulaires d'un baccalauréat S (avant 2020). Depuis la réforme du baccalauréat, elle est accessible aux candidates titulaires du baccalauréat général ou en cours de préparation en terminale générale (spécialité mathématiques, physique-chimie ou autre spécialité scientifique).

Cette formation se décline sur sept années, permettant l'obtention de deux diplômes : le diplôme d'État d'architecte conférant grade de Master et le diplôme d'ingénieur délivré par nos écoles ingénieurs partenaires.

Proposée en partenariat avec l'ESTP Paris (École spéciale des travaux publics) et avec l'EIVP (École des ingénieurs de la Ville de Paris), cette double formation se décline donc en deux formations distinctes sur Parcoursup :

► Bicusus architecte-ingénieur ESTP (37 places)

► Bicusus architecte-ingénieur EIVP (10 places)